



BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 6 356

Mardi 14 Juin 2016

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 5 484.82

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : + 0,03%

VARIATION SUR L'ANNÉE : + 8,78%

TUNINDEX20 : 2 303.91

(Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : - 0,04%

VARIATION SUR L'ANNÉE : + 9,00%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNÉE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 890,34	-0,45%	10,40%
8300	INDICE DES BANQUES	3 551,22	-0,53%	12,43%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 969,43	-0,92%	1,84%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 482,05	0,74%	-2,38%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 225,28	0,11%	-1,84%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 078,56	0,13%	-0,88%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	4 850,73	0,83%	9,46%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	1 114,73	-1,75%	-27,45%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	5 713,96	1,00%	6,20%
3700	INDICE PRODUITS MÉNAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	2 168,32	0,40%	38,53%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 174,51	1,11%	8,31%
2300	INDICE DE BÂTIMENT ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	739,99	1,35%	8,68%
1000	INDICE MATÉRIAUX DE BASE	1 726,32	0,19%	-1,39%

COTATION ÉLECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	06-06-2014	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	11,400	11,400	11,550	11,550	11,400		
2	1	0,650	06-05-2016	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	21,000	21,000	21,300	21,300	21,000		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	0,620	0,630	0,620	0,630	0,620		
4	5	1,500	16-06-2015	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	29,000	29,250	29,000	29,250	29,000		
5	10	3,000	15-06-2015	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	88,350	88,320	87,200	88,320	87,200		
6	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	17,140	17,140	17,200	17,200	17,140		
7	5	1,000	15-06-2015	TL - Tunisie Leasing	17,190	17,190	17,110	17,190	17,110		
8	1	0,300	03-06-2016	BT - Banque de Tunisie	8,760	8,750	8,710	8,750	8,500		
9	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	4,800	4,790	4,790	4,790	4,790		
10	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	8,960	8,980	8,960	8,980	8,830		
11	5	1,000	15-06-2015	AMEN BANK	21,800	21,150	21,590	21,700	21,150		
12	1	0,230	26-05-2016	ATB - Arab Tunisian Bank	4,760	4,790	4,760	4,790	4,760		
13	5	0,500	15-06-2015	UIB - Union Internationale de Banques	18,180	18,190	18,150	18,200	18,150		
14	5	1,500	09-07-2015	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	30,750	30,760	30,750	30,760	30,750		
15	5	0,850	26-05-2016	CIL - Compagnie Internationale de leasing	15,140	15,000	15,000	15,000	15,000		
16	1	0,200	15-06-2015	ATL - Arab Tunisian Lease	3,170	3,180	3,190	3,190	3,180		
17	1	0,220	01-07-2015	PGH - Poulina Group Holding	4,900	4,900	4,900	4,900	4,810		
18	10	9,200	01-06-2016	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	156,170	156,170	154,000	156,170	154,000		
19	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	3,070	2,980	3,100	3,160	2,980		
20	1	0,200	20-07-2015	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	3,600	3,660	3,650	3,660	3,640		
21	1	0,100	06-07-2015	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	2,110	2,090	2,090	2,100	2,050	B	2,050
22	1	0,100	09-07-2015	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques	2,200						
23	10	1,200	25-06-2015	TJL - Attijari Leasing	21,900	21,610	21,900	21,990	21,610		
24	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	3,620	3,620	3,690	3,690	3,570		
25	5	0,500	18-06-2015	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	9,380	9,400	9,260	9,400	9,260		
26	5	0,250	13-06-2016	MODERN LEASING	3,710	3,700	3,700	3,710	3,700		
27	1	0,050	23-09-2015	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	1,700	1,700	1,750	1,750	1,690		
28	1	0,045	15-07-2015	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	1,730	1,710	1,730	1,730	1,710		
29	1	0,300	15-06-2015	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	4,040	3,940	3,940	3,940	3,940		
30	1	0,100	05-08-2015	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,000					H	2,090
31	5	0,650	31-07-2015	WIFACK INTERNATIONAL BANK	5,740					B	5,570
32	1	0,240	29-06-2015	Société ESSOUKNA	3,900	3,900	3,950	3,970	3,900		
33	1	0,270	06-10-2015	ADWYA - Société Adwya	8,800	8,800	8,800	8,800	8,720		
34	1	0,230	06-07-2015	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	3,360	3,320	3,350	3,360	3,320		
35	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	1,490	1,490	1,450	1,500	1,450		
36	1	0,450	10-07-2015	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	8,400	8,430	8,420	8,430	8,420		
37	5	0,350	25-06-2015	HANNIBAL LEASE	8,990	8,990	8,990	8,990	8,990		
38	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	2,810						
39	5	0,500	26-06-2015	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	8,540	8,690	8,540	8,690	8,500		
40	1	0,500	01-07-2015	ENNAKL Automobiles	14,100	14,140	14,100	14,140	14,010		
41	1	0,300	18-07-2014	Telnet Holding	2,830	2,750	2,820	2,820	2,750		
42	1	0,225	16-06-2015	OTH - One Tech Holding	7,300						
43	1	0,800	18-06-2015	CITY CARS	16,000	16,000	16,000	16,000	16,000		
44	1	1,400	15-05-2016	EURO-CYCLES	43,300	43,700	43,900	43,900	43,100		
45	1	0,165	10-07-2015	CELLCOM	7,700	7,470	7,700	7,700	7,470		
46	1	0,202	16-06-2015	SAH - Société d'Articles Hygiéniques	12,700	12,790	12,700	12,800	12,700		
47	2	0,230	07-07-2015	MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	3,800	3,700	3,890	3,890	3,700		
48	1	0,150	16-06-2015	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	3,800	3,850	3,800	3,850	3,800		
49	10	0,640	15-07-2015	Société Délice Holding	13,000	12,990	13,000	13,000	12,900		
50	1			UADH - Universal Auto Distributors Holding SA.	4,740	4,600	4,740	4,740	4,600		
51	1			UNIMED - Unité de Fabrication de Médicaments	12,730	12,700	12,700	12,720	12,550		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
52	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Émirats (ADP)	16,040	16,010	16,010		
53	1	0,550	08-04-2016	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	11,000	11,330	11,330		
54	25	5,200	15-07-2015	Air Liquide Tunisie	147,000	149,500	149,500		
55	5	0,700	03-07-2015	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	27,700				
56	10	2,000	03-05-2016	Placements de Tunisie - SICAF	39,030				
57	5	2,000	15-05-2016	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	37,550				
58	10	1,300	14-08-2015	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	24,890				
59	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,080				
60	10	5,000	10-08-2015	ALKIMIA - Société Chimique	31,600				
61	1	1,000	15-06-2015	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	10,960				
62	1	0,300	30-06-2015	SMG - Société Magasin Général S.A.	24,100	24,000	23,950		
63	5	1,000	23-05-2016	SALIM - Société d'Assurances SALIM	39,700	40,000	40,000		
64	5	0,200	10-09-2015	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	5,280				
65	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	5,560	5,560	5,560		
66	1	0,100	05-05-2015	BEST LEASE	1,780				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
67	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	1,890	1,930	1,890	1,930	1,890	B	0,590
68	1			Société SERVICOM	7,860	7,680	7,650	7,680	7,650		
69	1			Société Carth							

N°	Groupe 21 - Continu				DERNIÈRE	ÉCHÉANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLÔTURE	INTÉRÊTS	RESERVATION	
	VALEURS				ÉCHÉANCE	PRÉCÉDENTE	RÉFÉRENCE EN %	EN %	EN %	COURUS *	INDICATEUR	SEUIL EN %
181	U I B	EO ATB- 2007 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032	25-05-2016		100,000					
182		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA2 10ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA2	20-05-2019	20-05-2016		100,000					
183		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB1 15ans AP à 5,70% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB									

COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CRÉANCES

N°	Groupe 71 - Continu			DERNIÈRE	ÉCHÉANCE	COURS DE	OUVERTURE	CLÔTURE	INTÉRÊTS	RESERVATION	
	VALEURS			ÉCHÉANCE	PRÉCÉDENTE	RÉFÉRENCE EN %	EN %	EN %	COURUS *	INDICATEUR	SEUIL EN %
314	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%		F1B12	Octobre 2016	15-05-2016	100,00				
315	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%		F2B13	Avril 2020	15-05-2016	100,00				

* : Intérêts cour

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
441				SIAME	(da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)				
442				SIAME	(da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)				
443				SIAME	(da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)				
444				SIAME	(da. 1/25. 28/072004 - SIA04)				
445				ATTIJARI LEASING	Action Rompue – TJLR				
446				STEQ	(da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)				
447				ELECTROSTAR	(da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)				
448				SOTRAPIL	(da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)				
449				SOTRAPIL	(da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)				
450				SOTRAPIL	(da. 1/25. 30/12/2008 – SPIL8)				
451				SOTRAPIL	(da. 1/20. 02/07/2012 – SPL12)				
452				SOTRAPIL	(da. 1/33. 01/07/2013 – SPL13)				
453				SOTRAPIL	(da. 1/17. 20/06/2014 – SPL14)	0,300	0,300		
454				SOTRAPIL	(da. 1/32. 18/06/2015 – SPL15)				
455				MODERN LEASING	(da. 1/4. 25/05/2015 – ML15)				
456				SOMOCER	(da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,470	0,470		
457				SOMOCER	(da. 1/10. 21/07/2008 – SOMC8)				
458				SOMOCER	(da. 1/20. 20/07/2009 – SOMC9)				
459				SOMOCER	(da. 1/10. 26/12/2011 – SOM11)				
460				SOMOCER	(da. 1/45. 21/12/2012 – SOM12)				
461				SOMOCER	(da. 2/35. 23/12/2013 – SOM13)	0,010	0,010		
462				SOMOCER	(da. 3/37. 25/08/2014 – SOM14)				
463				SOMOCER	(da. 1/23. 20/10/2015 – SOM15)				
464				SOMOCER	(ds. 1/4. du 25/05/2016 au 15/06/2016 – SOMS6)	0,010	0,010	B	
465				GIF FILTER SA	(da. 1/10. 03/06/2008 – GIF08)				
466				GIF FILTER SA	(da. 1/11. 16/02/2009 – GIF09)				
467				GIF FILTER SA	(da. 1/4. 20/07/2011 – GIF11)				
468				GIF FILTER SA	(da. 1/5. 10/12/2012 – GIF12)				
469				GIF FILTER SA	(da. 27/1000. 08/07/2013 – GIF13)			B	
470				GIF FILTER SA	(da. 4/237. 27/04/2015 – GIF15)				
471				GIF FILTER SA	(da. 5/429. 31/07/2015 – GIF52)				
472				ASSAD	(da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	0,010	0,010		
473				ASSAD	(da. 1/4. 15/06/2009 – ASS09)				
474				ASSAD	(da. 1/10. 02/06/2010 – ASS10)				
475				ASSAD	(da. 1/22. 20/06/2011 – ASS11)				
476				ASSAD	(da. 1/23. 01/08/2012 – ASS12)				
477				SITS	(da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)				
478				EL WIFACK	(da. 1/2.12/10/2015 –WIF15)			H	
479				SOKNA	(da. 1/5. 02/07/2012 – SOK12)				
480				SOKNA	(da. 2/5. 01/07/2014 – SOK14)				
481				ADWYA	(da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)				
482				ADWYA	(da. 1/5. 09/08/2012 – ADW12)				
483				ADWYA	(da. 1/5. 04/08/2014 – ADW14)				
484				ADWYA	(da. 1/12. 31/12/2015 – ADW15)				
485				TPR	(da. 11/149. 20/06/2008 – TPR08)			B	
486				TPR	(da. 1/8. 20/05/2009 – TPR09)				
487				TPR	(da. 1/36. 25/05/2010 – TPR10)				
488				TPR	(da. 5/37. 15/06/2011 – TPR11)				
489				TPR	(da. 1/21. 25/06/2012 – TPR12)				
490				TPR	(da. 1/44. 25/06/2013 – TPR13)	0,010	0,010		
491				SOPAT	(da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)				
492				SOPAT	(da. 1/10. 14/02/2013 – SOP13)				
493				ARTES	(da. 1/4. 23/07/2012 – ART12)				
494				ARTES	(da. 1/5. 04/03/2013 – ART13)	0,070	0,070		
495				Carthage Cement	(da. 1/52. 20/12/2010 – CC10)				
496				New Body Line	(da. 1/45. 16/12/2013 – NBL13)				
497				EURO-CYCLES	(da. 1/2. 01/06/2016 – ECY16)	22,000	22,000		
498				SAH	(da. 1/7. 05/08/2014 – SAH14)				
499				SAH	(da. 1/20. 05/09/2014 – SAH42)				
500				SAH	(da. 1/5. 23/06/2015 – SAH15)				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

HORS -COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
501	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	3,300				
502	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	6,400				
503	1			AMI - Assurances Multirisques Ittihad	16,000	15,730	15,700		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITÉ	DATE DE NÉGOCIATION		VALEURS	CLÔTURE PRÉCÉDENTE	OUVERTURE	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			1.630				
41	1/11	01-10-91			1.000				
45	1/20	15-02-94			0.500				
49	1/30	02-05-95			0.400				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.000				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHÈRES

VALEURS	NOMINAL	DERNIÈRE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMÉDIAIRE	VALIDITÉ DE L'OFFRE	DATE DE NÉGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSÉ	PRATIQUE				
TRANSACTIONS PROGRAMMÉES									
OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Sté Plasticum Tunisie	100	182.000	13-05-2016	183.100		148	TSI	30-06-2016	17-06-2016
Sté Pharmalys Tunisie – ex : Sté DORCAS NUTRITION	10	15.420	03-06-2016	15.430		6 481	TSI	30-06-2016	17-06-2016
Sté Ghouila de Promotion Immobilière	100	186.000	10-06-2016	186.000		97	TSI	30-06-2016	17-06-2016
OFFRES SANS CONTREPARTIE									
Sté Hôtelière Balnéaire et Touristique - HOTEL KARAWEN	10	25.000	24-10-2002	15.000		56	STB FINANCE	30-06-2016	17-06-2016
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage - AL KHOUTAF	5	8.000	18-03-2016	5.000		6 100	MAC SA	30-06-2016	17-06-2016

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

RAPPEL DE L'HORAIRE DE COTATION
PUBLIÉ PAR L'AVIS N°2008-7

ANNEXE AU MANUEL DE NÉGOCIATION

HORAIRE DU MOIS DE RAMADAN ET D'ÉTÉ : APPLICABLE À PARTIR DU 1^{ER} JOUR DU MOIS DE RAMADAN

Marché	Mode de Cotation/ Groupe	Horaires de négociation				Seuils		
		Préouverture	Négociation	Fixing de clôture	Négociation au dernier cours	Seuils statiques	En cas de réservation	Maximum
Marché Principal des titres de capital	Continu/ G11	08h30	09h30 -12h00	12h05	12h05 - 12h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing/ G12	08h30	10h00 / 11h30	-	11h30 - 11h35			
Marché Alternatif des titres de capital	Continu /G51	08h30	09h30 -12h00	12h05	12h05 - 12h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing /G52	08h30	10h00 / 11h30	-	11h30 - 11h35			
Marché obligataire	Continu /G21	08h30	09h30 -12h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G22	08h30	10h00 / 11h30	-	-			
Marché des FCC	Continu /G71	08h30	09h30 -12h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G72	08h30	10h00 / 11h30	-	-			
Hors cote -Titres de capital	Fixing /G13	08h30	10h00 / 11h30	-	-	3%	4,5%	6,09%
Lignes secondaires sur le NSC	Fixing /G32 & G33	08h30	11h45	-	-	**	-	**

**** Marge de fluctuation des lignes secondaires :**

- Pour les droits d'attribution, les seuils de 15% sont appliqués uniquement pour leur 1^{ère} année de cotation (date de détachement du droit + 365 jours). Les seuils sont libres pour les droits d'attribution à partir de l'expiration de la 1^{ère} année.
- Les seuils sont libres pour les droits de souscription durant la période de leur négociation.

Pour les actions nouvelles non encore assimilées, les seuils autorisés pour chaque ligne de cotation suivent la ligne principale.

RAPPEL DE L'HORAIRE DE DÉCLARATION DES TRANSACTIONS DE BLOC
PUBLIÉ PAR L'AVIS N°2008-8

- Les transactions de bloc sont déclarées et réalisées à l'issue de la clôture de la séance de négociation entre 12h10 et 12h30.
- Il est rappelé que l'horaire de cotation du groupe spécial 99 qui est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation est celui appliqué au groupe 12 (fixing).
- Cotation sur panneaux et à la criée :
 - La négociation sur panneaux se fait entre 10h00 et 10h15.
 - La criée se fait chaque vendredi à partir de 10h00.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE DANS LE CAPITAL DE LA SITS

La société PARTNER INVESTMENT qui détenait directement et de concert 1 546 795 actions et droits de vote représentant 9,915% du capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne (SITS), a déclaré avoir franchi de concert à la hausse, le 10 Février 2016, le seuil de 10% du capital suite à l'acquisition directe en bourse de 16 147 actions et droits de vote, représentant 0,104% du capital.

Par ailleurs, la société PARTNER INVESTMENT a déclaré agir de concert avec la société IMMOBILIERE LE COIN BLEU (362 215 actions et droits de vote représentant 2,322% du capital), la société EL HADAYEK (61 460 actions et droits de vote représentant 0,394% du capital), la société EL HANA (390 166 actions et droits de vote représentant 2,501% du capital) et la société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS (108 000 actions et droits de vote représentant 0,692% du capital).

La société PARTNER INVESTMENT a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre au cours des douze prochains mois sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote et la cession des actions et droits de vote lui appartenant,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire en Bourse, le 02 Mai 2016.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ADWYA

M. Taher El MATERI, qui détenait directement 6 847 039 actions et droits de vote représentant 39,90% du capital de la société ADWYA, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 29 Avril 2016, les seuils de 33,3%, 20%, 10% et 5% du capital suite à la cession en bourse de 6 846 939 actions et droits de vote, représentant 39,90% du capital de la société.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 03 Mai 2016 par MAC SA, intermédiaire en bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ADWYA

La société Royal Investissements et Participations, qui ne détenait aucune participation dans le capital de la société ADWYA, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 29 Avril 2016, les seuils de 5%, 10%, 20% et 33,3% du capital suite à l'acquisition en bourse de 6 846 939 actions et droits de vote, représentant 39,90% du capital de la société.

La société Royal Investissements et Participations a déclaré que les objectifs qu'elle vise dans les douze prochains mois à venir sont les suivants :

- Ne pas poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 03 Mai 2016 par MAC SA, intermédiaire en bourse.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « EURO-CYCLES » SUITE À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L'AGE DU 28 AVRIL 2016

A partir du 1^{er} juin 2016,

- Les **5 400 000** actions anciennes de la société « EURO-CYCLES » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : ECY16
- Code ISIN : TN0007570021
- Groupe de Cotation : 32

Les **2 700 000** actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de une (01) action nouvelle pour deux (02) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « BANQUE DE TUNISIE » SUITE À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L'AGE DU 26 MAI 2016

A partir du 03 juin 2016,

- Les **150 000 000** actions anciennes de la société « BANQUE DE TUNISIE » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :

- Code Mnémonique : BT16
- Code ISIN : TN0002200343
- Groupe de Cotation : 32

Les **30 000 000** actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de une (01) action nouvelle pour cinq (05) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA STIP

La société AFRICA HOLDING, qui détenait directement 747 095 actions et droits de vote représentant 17,75% du capital de la Société Tunisienne des Industries Pneumatiques (STIP), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 19 Mai 2016, le seuil de 20% (1/5) du capital suite à l'acquisition en bourse de 645 773 actions et droits de vote, représentant 15,35% du capital de la société.

Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Demander sa nomination comme administrateur,
- Acquérir le contrôle de la société.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par MAC SA, Intermédiaire en Bourse, le 02 Juin 2016.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA STIP

La société AFRICA HOLDING, qui détenait directement et de concert 1 393 013 actions et droits de vote représentant 33,269% du capital de la Société Tunisienne des Industries Pneumatiques (STIP), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 27 Mai 2016, le seuil de 33,3% (1/3) du capital suite à l'acquisition en bourse de 3 191 actions et droits de vote, représentant 0,076% du capital de la société.

AFRICA HOLDING a déclaré agir de concert avec Universal Services qui détient 6900 actions et droits de vote représentant 0,16% du capital de la STIP.

Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Demander sa nomination comme administrateur,
- Acquérir le contrôle de la société.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par COFIB CAPITAL FINANCES, Intermédiaire en Bourse, le 31 Mai 2016.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SIMPAR

La société Assurances COMAR, qui détenait directement 54 946 actions et droits de vote représentant 4,99% du capital de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 31 Mai 2016, le seuil de 5% du capital suite à l'acquisition en bourse de 500 actions et droits de vote, représentant 0,05% du capital de la société.

Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Poursuivre la cession des actions ou des droits de vote lui appartenant,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par COFIB CAPITAL FINANCES, Intermédiaire en Bourse, le 06 Juin 2016.

TRANSACTIONS DE BLOCS

La Bourse informe qu'en date du 14-06-2016, deux transactions de blocs ont été réalisées :

- **7 000** actions **SALIM - Société d'Assurances SALIM** à un cours de **40,000** Dinars ;
- **7 000** actions **SALIM - Société d'Assurances SALIM** à un cours de **40,000** Dinars.

AVIS DES SOCIETES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en assemblée générale ordinaire, le mercredi 29 juin 2016 à 10 h à l'hôtel Paris Concorde - rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2015. 2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par le loi n° 2006-19. 3. Approbation des rapports du conseil d'administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015. 4. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2015. 5. Affectation du résultat de l'exercice 2015. 6. Autorisation de rachat/ cession d'une partie des actions propres de la BNA. 7. Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités. 8. Nomination d'administrateurs. 9. Désignation des commissaires aux comptes pour les trois exercices comptables 2016-2017 et 2018. 10. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires. Tous les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction centrale des affaires juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée. Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux. Tous les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque, rue Hédi Nouira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

SOCIETE LES CEMENTS DE BIZERTE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CEMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 28 juin 2016 à 10 heures au siège social de la société sis à l'usine à Baie de Sebra, Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2015. 2) Lecture des rapports (général et spécial) des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015 et approbation des conventions mentionnées au rapport spécial . 3) Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et des états financiers de l'exercice 2015. 4) Affectation du résultat de l'exercice 2015. 5) Quitus aux membres du conseil d'administration. 6) Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration. 7) Désignation du commissaire aux comptes de la société. 8) Approbation de la vente d'un bien immobilier sis a Jendouba. 9) Fixation des jetons de présence. Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS DES ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

I. Objet : LA Banque Nationale Agricole se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, un Administrateur représentant les actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux (au sens de l'article 40 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit) pour siéger dans son Conseil d'Administration et ce pour un mandat de 3 années. II. Conditions d'éligibilité : Le candidat éligible au poste d'Administrateur représentant les actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux au Conseil d'Administration de la BNA doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission Interne des Marchés, Immeuble Annexe BNA 8ème Etage, Rue Hédi NOUIRA - Tunis 1001 ou à télécharger sur le site web de la BNA : (www.bna.com.tn) et ce, à partir de la publication de cet avis. III. Constitution du dossier de candidature: Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci-après: - une demande de candidature au poste d'administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux au nom de Monsieur le Directeur Général de la Banque Nationale Agricole; - une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, etc. - le document des ("Termes de Référence") portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du candidat. - la fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 1 du document ("Termes de Référence"). - le curriculum vitae du candidat; suivant modèle en annexe 2 du document ("Termes de Référence"). - une copie de la carte d'identité nationale; - une copie conforme des diplômes obtenus. - les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat: Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat. - les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme. - une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 3 du document ("Termes de Référence"). - un bulletin numéro 3: extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes. - un certificat de non faillite récent ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du certificat de non faillite auprès des autorités compétentes. - l'original ou copie certifiée conforme de l'attestation fiscale valable à la date limite de réception des offres. - l'original ou copie certifiée conforme du certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale valable à la date limite de réception des offres. Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé. Le candidat s'engage à remettre à la BNA tout document jugé par elle nécessaire. La BNA informe que les données et conditions relatives à la soumission à cet appel à candidatures sont disponibles sur son site web : www.bna.com.tn. Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la BNA, par écrit, par voie d'adresse E-mail: sami.guerfali@bna.com.tn IV. Remise du dossier de candidature : Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Post ou déposé directement, contre décharge, au bureau d'ordre central de la BNA, Rue Hédi Nouira 1001 Tunis, au plus tard le 11/06/2016 à 11h, date limite de réception des dossiers da candidature (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi). Il doit être présenté comme suit : une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention : « A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE AC n° 1/2016 » DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par une commission désignée à cet effet. Le candidat choisi et agréé par le Ministère des Finances, et la Banque Centrale de Tunisie, sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
--